

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 341/04

AFR 54/167/2004 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS DÉTENTION AU SECRET

**SOUDAN Ahmed Ishaq Omar (h), enseignant, 39 ans
ainsi que 18 autres Zaghawas originaires de Marla**

Londres, le 22 décembre 2004

Les forces de sécurité soudanaises ont arrêté dix-neuf hommes originaires de Marla, un village du Darfour (Soudan occidental). Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés.

Ils ont tous été appréhendés ou enlevés entre le 10 et le 12 décembre. Parmi eux figure Ahmed Ishaq Omar, un enseignant qui, à la connaissance d'Amnesty International, est détenu au commissariat central de Nyala, la capitale du Darfour méridional, située à quelque 25 km au nord de Marla. Il aurait été interpellé par l'armée soudanaise le 10 décembre, près de Marla, et est actuellement privé de tout contact avec le monde extérieur. On craint que sept autres hommes n'aient été arrêtés en même temps que lui. Il s'agirait de Ali Juma Amer, médecin, Salem Ahmed Nil, agriculteur, Adam Dud Ismail, commerçant, Hassan « Daguiga » [surnom], Ibrahim Hussein Musa, Mahmud Jar al Nabi et Abdul Hamid Nil Salem.

Vers le 12 décembre, onze autres hommes originaires de Marla mais résidant aujourd'hui dans les districts de Kango et d'Al Jeer, à Nyala, auraient été appréhendés chez eux par les forces de sécurité. Il s'agit de : Musa Wadi Hassan, Musa Hassan Abdallah, Musa Mukhtar Issa, Saleh Khidir Abdallah, Ahmed Ibrahim Rahma, Baggari Idris Hamed, Tinan Adam Juma, Mahjub Ahmed Eddah, Tahar Adam Khair Allah, Abdallah Idris Areifa et Mohamedain Ibrahim Wadi.

Amnesty International pense que ces 19 hommes ont été interpellés parce qu'ils étaient soupçonnés de soutenir l'Armée de libération du Soudan (ALS), un groupe d'opposition armé qui a pris les armes contre les forces gouvernementales dans la région du Darfour.

En vertu de l'état d'urgence en vigueur au Soudan et de la Loi relative à la sécurité nationale, ces hommes peuvent être maintenus en détention pendant de longues périodes sans être jugés ni même inculpés. Au Darfour, les personnes soupçonnées de soutenir des groupes armés d'opposition sont souvent torturées en détention.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis février 2003, l'Armée de libération du Soudan (ALS) et le Mouvement justice et égalité (MJE) ont pris les armes contre le gouvernement soudanais dans l'ouest du Soudan. Selon les membres de ces groupes armés, les pouvoirs publics maintiennent la région dans un état de marginalisation et de sous-développement et ne font rien pour protéger sa population. Depuis lors, le Darfour est ravagé par un conflit interne. Le gouvernement soudanais a donné carte blanche aux *Janjawid*, des milices composées de nomades, pour tuer et enlever des civils qui appartiennent, pour la plupart, à des ethnies de cultivateurs, et pour détruire leurs biens. Plus d'un million et demi de personnes ont été contraintes à fuir les zones rurales pour se réfugier dans des camps situés dans des villes et villages du Darfour ou à proximité de ceux-ci.

Ces deux derniers mois, les attaques contre les civils et leurs biens se sont multipliées dans le Darfour méridional. Marla a été bombardé par l'armée de l'air les 8 et 9 décembre. Il s'agissait, apparemment, d'une attaque menée sans discernement contre des civils, au mépris d'un accord conclu le 9 novembre, qui interdit tout « *vol militaire hostile au-dessus du Darfour* ».

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité des 19 hommes originaires de Marla, un village du Darfour méridional, qui ont été arrêtés entre le 10 et le 12 décembre et demandez aux autorités de révéler sans délai leur lieu de détention ;

– si possible, veuillez donner les noms de ces hommes : Ahmed Ishaq Omar, Ali Juma Amer, Salem Ahmed Nil, Adam Dud Ismail, Hassan « Daguiga », Ibrahim Hussein Musa, Mahmud Jar al Nabi, Abdul Hamid Nil Salem, Musa Wadi Hassan, Musa Hassan Abdallah, Musa Mukhtar Issa, Saleh Khidir Abdallah, Ahmed Ibrahim Rahma, Baggari Idris Hamed, Tinan Adam Juma, Mahjub Ahmed Eddah, Tahar Adam Khair Allah, Abdallah Idris Areifa et Mohamedain Ibrahim Wadi ;

– efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'ils ne seront ni torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– demandez instamment qu'il leur soit permis d'être en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;

– exhortez les autorités à permettre à ces hommes de rencontrer des observateurs internationaux, notamment des représentants de la force de l'Union africaine déployée au Darfour et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ainsi que des représentants des Nations unies chargés de surveiller la situation des droits humains dans cette région ;

– demandez qu'ils soient libérés immédiatement, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, auquel cas ils devront être jugés dans le cadre d'un procès équitable, sans encourir la peine de mort.

APPELS À :

Premier vice-président :

Mr Ali Osman Mohamed Taha
First Vice-president
People's Palace
PO Box 281
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 771025

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Vice-Président,

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Mustafa Osman Ismail
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 873
Khartoum, Soudan

Fax : +249 183 779383

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur du Darfour méridional :

Al-Hajj Atta al-Manan
Governor of South Darfur State
Presidential Palace, PO Box 281
Khartoum
Soudan

Fax : +249 183 779977

Formule d'appel : *Dear Governor*, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À :

Président du Comité des plaintes au sein du

Conseil consultatif pour les droits de l'homme :

El Tayeb Harun Ali
Head of Complaints Committee
Human Rights Advisory Council

Fax : +249 183 781343

Formule d'appel : *Dear Sir*, / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 FÉVRIER 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*